



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3060
17 mars 1992

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3060e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 17 mars 1992, à 18 h 5

Président : M. ARRIA

(Venezuela)

Membres : Autriche
Belgique
Cap-Vert
Chine
Equateur
Etats-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
France
Hongrie
Inde
Japon
Maroc
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Zimbabwe

M. HOHENFELLNER
M. NOTERDAEME
M. JESUS
M. LI Daoyu
M. AYALA LASSO
M. WATSON
M. LOZINSKY
M. MERIMEE
M. BUDAI
M. GHAREKHAN
M. HATANO
M. SNOUSSI

Sir David HANNAY
M. MUMBENGEGWI

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 18 h 5.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN SOMALIE

- a) LETTRE DATEE DU 20 JANVIER 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA SOMALIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/23445)
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (S/23693 et Corr. 1)

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'espagnol) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Italie, du Kenya, du Nigéria et de la Somalie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mme Hassan (Somalie) prend place à la table du Conseil. M. Traxler (Italie), M. Adala (Kenya) et M. Nwachukwu (Nigéria) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'espagnol) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 17 mars 1992 ainsi libellée :

"J'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, invite S. E. M. Ahmet Engin Ansay, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, à prendre la parole au Conseil au cours de son examen de la question intitulée 'La situation en Somalie'."

Le Président

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/23723.

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil accepte d'inviter l'Ambassadeur Ahmet Engin Ansay, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Je voudrais informer le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 17 mars 1992 qui est ainsi libellée :

"J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, d'adresser une invitation à S. E. M. Aboul Nasr, Observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, au cours de l'examen par le Conseil de la question intitulée 'La situation en Somalie'."

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/23724.

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil accepte d'inviter S. E. M. Aboul Nasr, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures. Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (document S/23693 et Corr.1). Ils sont également saisis du document S/23722, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations du Conseil. Je voudrais attirer l'attention sur les modifications suivantes apportées à la version provisoire du projet de résolution contenu dans le document S/23722. Je vais donner lecture de ces textes en anglais.

Le nouveau septième alinéa du préambule serait ainsi libellé :

(L'orateur cite en anglais)

"Gardant à l'esprit qu'il convient de tenir compte des facteurs décrits au paragraphe 76 du rapport du Secrétaire général (S/23693),"

Le Président(L'orateur poursuit en espagnol)

Le dernier alinéa du préambule serait ainsi libellé :

(L'orateur cite en anglais)

"Exprimant sa gratitude aux organisations régionales, y compris l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des Etats arabes et l'Organisation de la Conférence islamique, pour leur coopération avec l'Organisation des Nations Unies aux fins des efforts déployés pour résoudre le problème somali,"

(L'orateur poursuit en espagnol)

Le paragraphe 2 du dispositif serait ainsi libellé :

(L'orateur cite en anglais)

"Exhorte les factions somaliennes à honorer l'engagement qu'elles ont pris au titre des accords de cessez-le-feu du 3 mars 1992;"

(L'orateur poursuit en espagnol)

Il y aurait, dans le dispositif, un nouveau paragraphe 6 ainsi libellé :

(L'orateur cite en anglais)

"Appuie énergiquement la décision du Secrétaire général de dépêcher d'urgence en Somalie une équipe technique, accompagnée par le coordonnateur, qui mènera ses activités dans le cadre et suivant les objectifs énoncés aux paragraphes 73 et 74 de son rapport (S/23693), et de lui présenter promptement un rapport sur la question;"

(L'orateur poursuit en espagnol)

Il y aurait, dans le dispositif, un nouveau paragraphe 7 ainsi libellé :

(L'orateur cite en anglais)

"Demande que l'équipe technique élabore également un plan hautement prioritaire pour établir des mécanismes visant à assurer le libre acheminement de l'assistance humanitaire;"

(L'orateur poursuit en espagnol)

Le paragraphe qui deviendrait le paragraphe 10 du dispositif serait ainsi libellé :

(L'orateur cite en anglais)

"Demande à toutes les parties, à tous les mouvements et à toutes les factions somaliennes de coopérer pleinement avec le Secrétaire général à l'application de la présente résolution;"

Le Président(L'orateur poursuit en espagnol)

Telles sont toutes les modifications apportées au texte.

Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur le document S/23718, qui contient le texte d'une lettre datée du 13 mars 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères du Nigéria, le général de division Ike O. S. Nwachukwu, qui souhaite faire une déclaration au nom du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine. Je souhaite la bienvenue au général de division Nwachukwu et je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Nigéria.

M. NWACHUKWU (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand privilège que de vous transmettre à vous-même, et aux très estimés membres du Conseil de sécurité, les salutations les plus chaleureuses du général Ibrahim Babangida, Président de la République fédérale du Nigéria et Président de l'Organisation de l'unité africaine, et de vous remercier de me donner la possibilité de prendre la parole devant le Conseil en son nom, sur une question avec laquelle l'Afrique et la communauté internationale dans son ensemble sont aux prises actuellement. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter M. Boutros Boutros-Ghali de sa nomination au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

La Somalie, pays membre de l'OUA, est actuellement aux prises avec une guerre civile de destruction réciproque qui a déstabilisé la vie politique et socio-économique du pays et infligé d'indicibles souffrances à sa population. Il y a eu un carnage stupide qui a également entraîné dans son sillage des pertes matérielles, la famine, la misère, forçant les Somalis à émigrer au-delà de leurs frontières nationales. Des hommes, des femmes et des enfants sont devenus des réfugiés, avec tout ce que cela implique pour les Etats voisins.

M. Nwachukwu (Nigéria)

Dans la vie de chaque nation, il y a des périodes de croissance et de développement tout comme il y a des périodes de souffrances et de difficultés. Ce que nous voyons en Somalie est la force désintégrante du changement selon des clivages de clans et une rivalité pour le pouvoir parmi les élites politiques et militaires du pays.

C'est avec la plus vive inquiétude que l'Afrique a vu se renforcer le sentiment de frustration suscité par l'attitude des factions en lutte en Somalie qui ne sont pas disposées à mettre fin à cette guerre fratricide dans l'intérêt de l'unité nationale. Selon des indications nombreuses, les soldats engagés dans les combats sont eux-mêmes las de cette guerre et préféreraient déposer leurs armes. L'Afrique souhaiterait néanmoins que la communauté internationale, dans son sens le plus large, manifeste plus clairement une volonté politique de s'attaquer sérieusement à la situation en Somalie et d'une façon qui adresse aux factions en guerre un message très clair pour leur faire comprendre que la persistance de ce carnage est non seulement insensée, mais inacceptable.

C'est dans ce contexte qu'à la réunion du Conseil des ministres tenue récemment à Addis-Abeba du 24 au 28 février 1992, le Conseil a lancé un appel aux factions belligérantes à Mogadiscio pour qu'elles honorent entièrement les engagements qu'elles ont pris ici à New York, le 14 février dernier, de cesser immédiatement les hostilités et de maintenir un cessez-le-feu. Le Conseil leur a demandé instamment de coopérer avec la mission commune en Somalie composée de représentants de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de la Conférence islamique et de la Ligue des Etats arabes dans ses efforts en vue de conclure un accord de cessez-le-feu destiné à rétablir la paix et la stabilité en Somalie, conformément à la résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité en date du 23 janvier 1992.

Je suis fortement encouragé de constater que le Conseil de sécurité, chargé au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, est suffisamment saisi de cette question et a entrepris des efforts à cet égard. L'Afrique attache une grande importance à la capacité du Conseil de sécurité de réagir à des situations qui risquent de constituer une menace à la paix et à la sécurité internationales.

M. Nwachukwu (Nigéria)

La situation en Somalie devrait justifier des mesures directes de la part du Conseil de sécurité, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Bref, le Conseil de sécurité devrait prendre la décision d'établir une présence en Somalie en déployant une mission d'observateurs militaires pour surveiller le cessez-le-feu. C'est le moins qu'on puisse attendre du Conseil de sécurité, sinon l'Afrique en serait réduite à conclure que ses problèmes ne présentent qu'un intérêt limité pour la communauté internationale. Le Conseil de sécurité doit non seulement mettre en oeuvre une diplomatie préventive conforme à sa nouvelle orientation et à son nouveau dynamisme, mais il faut aussi que cela soit visible en Somalie, qui représente le test le plus récent, le désastre le plus récent sur notre continent.

Nous nous félicitons de la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales à l'égard des questions qui préoccupent la communauté internationale. Cette coopération entre l'OUA et les Nations Unies devrait aboutir au règlement pacifique du conflit somali, voire d'autres conflits en Afrique. En tant que conscience de la communauté internationale, l'ONU se doit d'encourager un processus politique qui assure l'unité et la viabilité de l'Etat somali à la recherche de la réconciliation nationale et de la reconstruction.

L'Afrique note avec un très vif intérêt les efforts des Nations Unies en vue de maîtriser les crises et d'établir et maintenir la paix. Nous affirmons que l'Afrique mérite une attention de même qualité et de même intensité que celle dont ont bénéficié d'autres régions, et peut-être beaucoup plus d'attention en raison de la faiblesse de sa base économique. Une présence des Nations Unies forte et visible dans les zones de conflit en Afrique est nécessaire

Nous saluons les efforts entrepris par le Secrétaire général en collaboration avec les organisations régionales. Nous voudrions également rendre officiellement hommage à l'envoyé spécial du Secrétaire général en Somalie pour les efforts qu'il a faits lors de sa visite récente. Nous remercions également le personnel du Programme des Nations Unies pour le développement et du Comité international de la Croix-Rouge en Somalie pour le courage et le dévouement dont il a fait preuve dans ses efforts pour aider la population et pour faciliter ma récente visite dans ce pays. Nous demandons

M. Nwachukwu (Nigéria)

instamment au Conseil de sécurité de préserver l'élan donné au processus de paix en envoyant immédiatement des observateurs des Nations Unies afin de maintenir le cessez-le-feu et de rendre possible le processus de réconciliation nationale en Somalie.

A cet effet, le Nigéria est prêt, conformément aux obligations que lui confère la Charte, et pour contribuer davantage encore au processus de paix en Somalie, à accueillir la Conférence de réconciliation nationale somalie à Abuja, sa nouvelle capitale, sous les auspices conjoints de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine, de l'Organisation de la Conférence islamique et de la Ligue des Etats arabes. Nous espérons que tous les dirigeants des factions en guerre assisteront à cette conférence et parviendront à un accord sur l'avenir politique de la Somalie.

L'Afrique demande à toutes les parties au conflit somali de cesser immédiatement les hostilités et d'observer le cessez-le-feu qu'elles ont négocié ensemble. Elles doivent le faire pour favoriser le processus de réconciliation et de règlement politique en Somalie.

Enfin, l'Afrique prie instamment le Conseil de sécurité de transmettre un message clair et précis à toutes les factions somaliennes en envoyant une mission d'observateurs militaires chargé de surveiller le cessez-le-feu et d'encourager un prompt retour à la démocratie dans ce pays.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Nigéria des paroles aimables qu'il a adressées aux membres du Conseil de sécurité.

Le Président

L'orateur suivant est le représentant du Kenya, qui souhaite faire une déclaration en sa qualité de Président du Groupe des Etats d'Afrique pour le mois de mars. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ADALA (Kenya) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom du Groupe africain, je vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je tiens à vous assurer de notre coopération sans faille dans l'exercice de vos hautes fonctions. Nous remercions également votre prédécesseur, l'Ambassadeur Thomas Pickering, pour la manière efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de février.

La situation en Somalie, question dont le Conseil est saisi, a suscité une profonde angoisse et une vive préoccupation chez de nombreuses personnes, particulièrement dans les pays limitrophes de la Somalie et, en fait, chez tous ceux qui sont attachés au processus de changements politiques démocratiques pacifiques en Afrique. Plus d'un million de Somalis pâtiennent d'une façon ou d'une autre de la vague de violence actuelle. Les femmes, les enfants et les personnes âgées sont soumis à des conditions inhumaines dans des camps de réfugiés, où les vivres de première nécessité font cruellement défaut ou sont totalement inexistants.

Mon attention a été récemment attirée par un rapport de l'Africa Watch sur la Somalie, intitulé "Combat à mort - Les civils à la merci de la terreur et de la famine". Je ne partage pas habituellement les idées de l'Africa Watch, mais je pense qu'une description utile a ainsi été faite de la coexistence pernicieuse entre la guerre et la famine en Somalie. Il est dit notamment dans ce rapport :

"La guerre et la famine à Mogadiscio se nourrissent l'une l'autre dans un cercle vicieux de privation et de destruction. La pénurie d'aliments et leur prix élevé poussent les jeunes à se livrer au banditisme et au pillage pour survivre, et c'est l'une des raisons pour lesquelles les deux armées se battent... Le combat, à son tour, désorganise le commerce, chasse les gens de leurs foyers, et entrave l'acheminement des secours. La faim et les combats sont inextricablement liés : sous la lutte pour le contrôle politique, il y a un combat pour la survie. Il s'ensuit que l'on ne parviendra à un règlement politique que si l'on trouve une solution au problème alimentaire."

M. Adala (Kenya)

Compte tenu de ce scénario, le Groupe africain appuie fermement les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général en date du 11 mars 1992, à savoir : premièrement, dépêcher, dès que possible, à Mogadiscio une équipe technique, accompagnée de représentants de l'Organisation de l'unité africaine, de la Ligue des Etats arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique, afin d'élaborer un plan opérationnel pour un mécanisme de contrôle des Nations Unies, conformément à l'accord sur l'application du cessez-le-feu, signé à Mogadiscio le 3 mars 1992 par les dirigeants des deux factions; deuxièmement, demander à l'équipe technique d'étudier les moyens d'assurer la distribution sans entrave de l'aide humanitaire aux personnes déplacées; et, troisièmement, veiller à ce que le Conseil de sécurité fasse ressortir la responsabilité individuelle et collective qu'ont les dirigeants des factions de sauver des vies humaines et de faciliter la distribution de l'aide humanitaire.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général, le Conseil de sécurité doit faire clairement comprendre aux dirigeants des deux factions quelles seraient les conséquences qui s'ensuivraient s'ils faisaient obstacle, de quelque façon que ce soit, à l'activité du personnel international de contrôle ou aux opérations de toute mission d'observation des Nations Unies que le Conseil de sécurité pourrait décider d'établir. La vie de millions de Somalis et de ceux qui seront envoyés par le Conseil pour aider à trouver une solution humaine ne peut être laissée entièrement aux mains de quelques factions en guerre. Une résolution du Conseil doit transmettre ce message sans aucune ambiguïté. Le Conseil ne doit pas non plus donner une impression d'atermoisement dans l'exercice de ses responsabilités en vertu de la Charte. La situation en Somalie exige une participation active et une présence énergique de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, le Groupe africain tient à exprimer ses profonds remerciements au Secrétaire général pour l'initiative qu'il a prise en Somalie; au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. James Jonah, qui a entrepris ces missions délicates en Somalie; aux secrétaires généraux des trois organisations régionales, pour leurs efforts communs; et au Conseil de sécurité pour sa quête inlassable d'une paix globale. Et à vous, Monsieur le Président, nous réitérons nos remerciements pour vos talents de diplomate qui ont permis au Conseil de mener ses débats avec transparence, objectivité et perspicacité.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Kenya des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. SNOUSSI (Maroc) : C'est la deuxième fois en quelques mois que le Conseil de sécurité réagit aux conséquences tragiques de la guerre civile qui ravage la Somalie. Cet intérêt pour la situation en Somalie démontre, s'il en était encore besoin, la préoccupation grandissante de la communauté internationale et sa détermination à soulager les souffrances de ce peuple qui vit un calvaire, le calvaire de la famine, de la maladie et de la peur.

Je voudrais, à ce sujet, exprimer mes félicitations les plus chaleureuses à Monsieur le Secrétaire général pour l'excellent rapport oral et écrit qu'il a soumis à notre conseil sur cette question, et ma délégation tient à appuyer fermement toutes les recommandations et mesures envisagées en vue de l'allègement de la souffrance du peuple somali et de la normalisation de la situation dans ce pays.

M. Snoussi (Maroc)

Mes félicitations s'adressent également au Secrétaire général adjoint, M. James Jonah, ainsi qu'à l'équipe qu'il a dirigée dans des conditions pour le moins difficiles en Somalie afin de rechercher les termes d'un règlement pacifique de ce conflit et les moyens de remédier à la situation humanitaire catastrophique.

Mon pays, par son appartenance à la fois à la nation arabe et au continent africain, attache un intérêt particulier au problème somali et aux dangers qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité de cette région. La Somalie, qui était jusque-là indépendante, unie et souveraine, risque aujourd'hui la dislocation, non pas à cause de différences raciales ou religieuses mais principalement en raison de haines personnelles et tribales entre factions rivales.

Cette guerre entre frères, avec son bilan effroyable de victimes et de destructions, s'accompagne d'une terrible souffrance humaine dont la communauté internationale est de plus en plus consciente et devant laquelle elle a réagi, un peu lentement mais sagement il faut le dire. Malheureusement, le non-respect des engagements signés et l'ignorance des dispositions de la résolution 733 (1992) a empêché le libre acheminement et la distribution de l'assistance humanitaire, dont le peuple somali a cruellement besoin.

Le Maroc, pays musulman, arabe et africain, lance à cette occasion un appel fraternel à toutes les parties somalies, à toutes les factions et à tous les groupes pour qu'ils respectent le cessez-le-feu, en permettent la surveillance par les Nations Unies et coopèrent pleinement avec le Secrétaire général en vue d'une solution pacifique à ce conflit fratricide.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie l'Ambassadeur Snoussi du Maroc des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est M. Aboul Nasr, Observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, que le Conseil a invité aux termes de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NASR (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer ainsi qu'aux autres membres du Conseil de sécurité mes remerciements les plus sincères pour m'avoir permis de

M. Nasr

participer au présent débat, qui vise à trouver une solution à la situation tragique régnant en Somalie, pays frère.

Depuis le début des événements regrettables dont la Somalie est le théâtre, les membres de la Ligue des Etats arabes se sont efforcés d'endiguer la crise. Le Secrétaire général de la Ligue a établi des contacts avec plusieurs des factions en guerre afin de mettre fin au carnage et de trouver une solution pacifique acceptable. Il a également, à plusieurs reprises, dépêché un envoyé spécial dans la région en vue de rencontrer directement les parties intéressées. Il a aussi envoyé le Secrétaire général adjoint de la Ligue à la conférence de réconciliation tenue à Djibouti.

Depuis le début de la crise, la Ligue arabe a fréquemment demandé aux factions belligérantes de mettre fin à la guerre civile et de rechercher une solution à la crise par des moyens pacifiques. La Ligue des Etats arabes a également demandé à toutes les institutions spécialisées et aux Fonds arabes intéressés de venir immédiatement en aide au peuple somali. En outre, nous avons chargé la Commission pour la Somalie, qui a été créée à cette fin, d'entreprendre activement une action arabe en vue de résoudre la crise.

Après examen, la Commission a recommandé que la question de la détérioration de la situation en Somalie soit inscrite à l'ordre du jour de la Ligue des Etats arabes, et une résolution à cet effet a été adoptée en septembre dernier. Lorsqu'il s'est avéré qu'il serait difficile d'appliquer la résolution de Djibouti, une session ordinaire a eu lieu en janvier dernier afin d'examiner la détérioration de la situation en Somalie, et une résolution a été adoptée et transmise au Conseil de sécurité sous la cote S/23448.

La Ligue des Etats arabes apprécie les efforts méritoires entrepris à cet effet par l'Organisation des Nations Unies et ses organes. Elle a également suivi avec beaucoup d'intérêt et de reconnaissance les efforts importants déployés par le Conseil de sécurité et M. Boutros Boutros-Ghali, et elle a relevé l'envoi, à plusieurs reprises, de M. Jonah en Somalie en vue d'établir les conditions nécessaires au cessez-le-feu et d'arrêter les mesures pouvant conduire à la réconciliation nationale.

La Ligue des Etats arabes s'est félicitée de l'adoption de la résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité et réaffirmé sa volonté de participer à son application. Elle s'est également félicitée de l'initiative du Secrétaire

M. Nasr

général d'inviter les factions belligérantes à Mogadiscio à venir à New York en février dernier, et elle a également participé, avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Organisation de la Conférence islamique (OIC), à la réunion qui a eu lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies et qui a débouché sur un accord de cessez-le-feu entre les factions belligérantes.

La Ligue des Etats arabes a également participé, avec le représentant de ces organisations, à la mission de M. Jonah à Mogadiscio, où un nouvel accord de cessez-le-feu a été adopté. Il s'agit de la mission décrite en détail dans le rapport (S/23693) du Secrétaire général, dont le Conseil est présentement saisi.

A ce propos, je voudrais, au nom du Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, relever avec reconnaissance les efforts importants faits par le Secrétaire général des Nations Unies et les organisations régionales qui ont pris part à cette mission. J'aimerais également louer les résultats obtenus par la mission ainsi que ses recommandations. Je crois que ce à quoi on est arrivé constitue une expérience nouvelle et unique de coopération créatrice entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Il est certain que des mesures importantes ont été prises sur la voie de la réalisation des objectifs auxquels nous aspirons en ce qui concerne la Somalie. Malheureusement, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir; plusieurs mesures devront encore être prises pour assurer le respect du cessez-le-feu par toutes les parties intéressées et son application immédiate à Mogadiscio, et pouvoir ainsi mettre fin immédiatement aux souffrances du peuple somali.

J'ai reçu aujourd'hui des instructions du Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes qui réaffirment le soutien total de la Ligue au projet de résolution dont le Conseil est saisi et la volonté de la Ligue, aussitôt que ce projet aura été adopté, de travailler, en coordination avec les Nations Unies, à l'application de la résolution; la directive réaffirme également la volonté de la Ligue de prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise en oeuvre effective de la résolution.

Au nom de la Ligue, je voudrais lancer un message clair à toutes les factions belligérantes en Somalie pour leur demander de respecter

M. Nasr

immédiatement les accords conclus afin que l'assistance humanitaire puisse être distribuée aux réfugiés et que des mesures efficaces puissent être prises, sous les auspices des Nations Unies, en vue de trouver une solution acceptable et de mettre fin à cette tragédie humaine.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie M. Aboul Nasr des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est M. Ahmet Engin Ansay, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès des Nations Unies, que le Conseil a invité en vertu de l'article 39 du règlement intérieur. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ANSAY (Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès des Nations Unies) (interprétation de l'anglais) : Je tiens avant tout, Monsieur le Président, à vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, qui a lieu à un moment difficile. Nous sommes certains que votre expérience et vos talents professionnels bien connus vous aideront à faire face avec succès au problème complexe dont le Conseil est maintenant saisi; comme ils vous ont aidé à le faire la semaine dernière, lorsque le Conseil examinait un autre problème dangereux.

Je saisis également l'occasion pour remercier un autre diplomate exceptionnel, le Représentant permanent des Etats-Unis, notre collègue l'Ambassadeur Thomas Pickering, pour le brio avec lequel il a guidé les travaux du Conseil le mois dernier.

L'Organisation de la Conférence islamique s'inquiète profondément de la situation qui règne en Somalie et s'efforce de rétablir la paix et de favoriser la réconciliation nationale depuis le début même de la crise. Son secrétaire général, M. Hamid Algabid, s'est rendu dans certaines parties de la Somalie et a établi des contacts avec tous les groupes politiques du pays.

Nous avons contribué à l'ouverture du processus de paix, marqué par les tables rondes de Djibouti qui ont réuni les factions politiques somaliennes. Une réunion des dirigeants et représentants de Somalie s'est également tenue l'année dernière à Djeddah.

Les Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique ont été saisis, au niveau ministériel et au sommet, de la situation qui règne en Somalie et ont adopté d'importantes résolutions énonçant les principes, les paramètres et les modalités d'un règlement de paix global de la crise en Somalie.

M. Ansay

La sixième Conférence islamique au sommet, qui s'est tenue à Dakar en décembre 1991, invitait son président, S. E. Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal, à prendre les contacts qui convenaient avec le Secrétaire général des Nations Unies en vue d'envisager l'envoi en Somalie de forces de maintien de la paix pour y sauvegarder la paix et l'ordre. Le Président Abdou Diouf a entamé les consultations nécessaires et a fait connaître à l'Organisation des Nations Unies la teneur de cette résolution du sixième Sommet islamique.

L'Organisation de la Conférence islamique est également heureuse que M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général, ait saisi promptement et sagement le Conseil de sécurité de la question de Somalie.

L'Organisation de la Conférence islamique a salué l'adoption de la résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité sur la Somalie. Dans une déclaration officielle, le Secrétaire général a fait savoir que l'Organisation de la Conférence islamique appuyait sans réserve l'appel lancé par le Conseil de sécurité à toutes les parties pour qu'elles mettent fin aux hostilités - préalable indispensable à l'examen sérieux de tous les autres aspects du problème somali.

Les espoirs de paix en Somalie, suscités par les consultations de Djibouti, ont malheureusement été brefs. La violence qui a éclaté en particulier dans la région de Mogadiscio, a causé d'énormes pertes humaines et matérielles. Il importe d'établir les principales raisons qui font obstacle aux décisions prises à Djibouti. Il convient également d'examiner attentivement les causes profondes du conflit intratribal afin d'y remédier d'une manière juste et durable.

Les principes et les paramètres, sur lesquels les décisions de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales et régionales doivent se fonder pour permettre de trouver une solution politique à la crise en Somalie, devraient être énoncés clairement et se traduire en un cadre politique global et cohérent favorable à la recherche commune de moyens propres à instaurer la paix en Somalie.

Les Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique ont pris l'engagement au niveau le plus élevé de rétablir et de maintenir l'unité, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la

M. Ansay

Somalie. Compte tenu des dangers inhérents à la présente situation en Somalie, la communauté internationale dans son ensemble doit confirmer son attachement à ces principes.

En ce qui concerne la question de l'établissement d'un accord de cessez-le-feu durable, nous estimons qu'un accord global de cessez-le-feu portant sur toutes les parties de la Somalie, et non pas simplement sur la capitale et ses alentours est d'une importance cruciale. Pour ce faire, il faudrait obtenir de tous les groupes politiques de Somalie un engagement catégorique. En l'absence d'institutions du pouvoir d'Etat - qui marque la situation actuelle en Somalie -, il serait vain d'espérer que des arrangements portant sur un cessez-le-feu, qui se limiterait à Mogadiscio, puissent s'appliquer aux autres parties du pays. Toutefois, nous reconnaissons qu'il est urgent de prendre des mesures pour mettre fin au combat à Mogadiscio, et nous engageons vivement les parties intéressées à se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Organisation de la Conférence islamique.

De son côté, l'Organisation de la Conférence islamique est prête à apporter toute l'aide nécessaire pour parvenir à un accord de cessez-le-feu global et durable.

A ce propos, l'Organisation de la Conférence islamique a coopéré avec l'Organisation des Nations Unies pour aider le peuple somali à surmonter les épreuves et les difficultés actuelles. Dans cet esprit, l'Organisation de la Conférence islamique a participé sans réserve aux entretiens qui ont eu lieu à New York du 12 au 14 février dernier et s'est jointe à la délégation commune Organisation des Nations Unies/Organisation de la Conférence islamique/Organisation de l'unité africaine/Ligue des Etats arabes qui s'est rendue à Mogadiscio pour consulter les factions somalies sur les moyens de conclure un accord de cessez-le-feu et d'ouvrir la voie à un règlement pacifique du problème somali. L'issue de cette mission a été hélas! assombrie ensuite par la reprise des combats. Il importe donc que l'application, la surveillance et le respect de l'accord de cessez-le-feu soient assurés par une force de maintien de la paix en Somalie.

Pour trouver une solution juste et durable à la crise en Somalie, le mieux serait de favoriser l'ouverture d'un dialogue intrasomali sérieux entre tous les groupes politiques somalis, en tenant compte de la complexité du

M. Ansay

caractère tribal de la scène politique en Somalie et de respecter les traditions somaliennes. L'élément unificateur le plus important, voire le seul, qui puisse l'emporter sur la diversité des tribus et des clans en Somalie est la foi islamique du peuple somali. Il pourrait leur apporter une véritable base authentique qui leur permettrait de surmonter leurs intérêts locaux et de vivre dans la fraternité et l'harmonie.

Pour l'Organisation de la Conférence islamique, il conviendrait de convoquer, sous les auspices conjugués de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de la Conférence islamique, de l'Organisation de l'unité africaine et de la Ligue arabe, une conférence sur la réconciliation nationale, qui réunirait tous les groupes politiques somaliens.

L'Organisation de la Conférence islamique se félicite des mesures prises par M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général des Nations Unies, pour mobiliser l'assistance humanitaire en faveur du peuple somali. L'Organisation de la Conférence islamique serait heureuse de pouvoir coordonner ses efforts avec ceux de l'ONU dans le domaine de l'aide humanitaire à la Somalie.

Un travail de secours efficace, qui réponde à l'ampleur du problème, exige que l'on envisage d'urgence de créer les conditions voulues qui permettraient d'acheminer l'aide humanitaire dans toute la Somalie. Il importe d'assurer la sécurité physique de ceux qui s'acquittent de cette mission. A cette fin, nous proposons que soit examinée attentivement la possibilité de créer des zones de paix dans diverses parties de la Somalie.

Compte tenu des considérations que je viens d'exposer, l'Organisation de la Conférence islamique se félicite de l'excellent rapport du Secrétaire général, qui vient d'être publié, et félicite très sincèrement le Secrétaire général adjoint James Jonah du rôle catalyseur qu'il a joué brillamment et des efforts féconds qu'il a faits pour instaurer une paix juste et durable en Somalie.

Notre organisation est prête à explorer plus avant avec l'ONU et les autres organisations internationales et régionales toutes les autres idées et propositions qui permettraient de trouver une approche coordonnée et globale et, partant, de régler la crise en Somalie. De même, l'Organisation de la Conférence islamique appuie sans réserve le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Anay

Pour terminer, je tiens à remercier une fois encore M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général, de nous avoir permis de coordonner nos efforts avec ceux de l'Organisation des Nations Unies pour servir la cause de la paix en Somalie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie M. Ahmet Engin Ansay des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. GHAREKHAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : En Inde, nous avons suivi la détérioration de la situation en Somalie avec une tristesse croissante. La corne de l'Afrique est située en face de la péninsule indienne dont elle est séparée par la mer d'Oman, sur les grandes routes maritimes qui ont, pendant des siècles, relié mon pays à la côte est de l'Afrique. Pour nous, donc, les terribles conséquences politiques et humanitaires de ce conflit fratricide se détachent avec une clarté tragique.

Le rapport du Secrétaire général sur la Somalie, présenté à l'issue d'une mission extrêmement difficile entreprise récemment par le Secrétaire général adjoint, M. James Jonah, et son équipe, décrit très clairement la complexité de la situation. Les combats qui ont lieu à Mogadiscio entre deux factions du même mouvement somali sont encore renforcés par l'hostilité entre les factions et les mouvements politiques dans les autres régions de la Somalie, par des ruptures et des luttes au sein de ces mouvements eux-mêmes, des mouvements sécessionnistes dans le nord et des éléments armés incontrôlés qui se déchainent partout. Le Secrétaire général a attiré notre attention sur l'absence de toute société civile et la rupture de l'ordre public à Mogadiscio et ailleurs, ce qui est encore exacerbé par la prolifération des armes et des munitions que la population peut facilement se procurer.

Il n'existe pas une seule autorité politique aujourd'hui en Somalie avec laquelle la communauté internationale peut discuter et vers laquelle elle peut se tourner pour trouver une solution à ce problème. La population somalie - hommes, femmes et enfants innocents pris dans un horrible tourbillon de guerre civile - réclame une aide à grands cris. L'étendue manifeste du problème et sa persistance constituent une menace à la paix et à la sécurité de la région, comme l'indique le projet de résolution dont nous sommes saisis.

La situation en Somalie est donc une situation sui generis et, comme le Secrétaire général le signale, elle a échappé à toute solution classique. Les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, que le Conseil de sécurité doit toujours prendre en compte lorsqu'il examine les questions dont il est saisi, doivent néanmoins s'appliquer à ce cas aussi. Mais comme le

M. Gharekhan (Inde)

Secrétaire général le dit en conclusion dans son rapport, de nouvelles voies et des méthodes novatrices à la mesure de la situation politique et humanitaire existante doivent être envisagées pour faciliter un règlement pacifique. A cet égard, le rôle de collaboration que jouent les organisations régionales et l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte, prend une certaine importance.

Le Secrétaire général a proposé d'envoyer une équipe technique pour mettre au point, en consultation avec les deux principaux protagonistes à Mogadiscio, un plan opérationnel qui permettrait aux Nations Unies d'avoir un mécanisme de contrôle pour le maintien d'un cessez-le-feu dans la ville. Un tel mécanisme a été accepté par les deux protagonistes principaux à la suite des efforts déployés par une mission conjointe récente dirigée par M. James Jonah. Malheureusement, ils n'ont pas encore respecté le cessez-le-feu dont ils ont été cosignataires. La question d'éléments armés incontrôlés est une question qui doit être traitée. Sans un cessez-le-feu effectif sur le terrain, il sera extrêmement difficile pour toute mission de contrôle des Nations Unies d'accomplir son mandat, et la tâche principale de l'équipe technique consisterait à amener les combattants à cesser les combats et à respecter le cessez-le-feu convenu.

Le Secrétaire général a proposé un aspect supplémentaire au mandat de l'équipe technique : il s'agit d'étudier des mécanismes éventuels pour assurer l'acheminement sans entrave de l'assistance humanitaire. En effet, cela aurait dû être fait depuis longtemps. La situation humanitaire terrible due au conflit et le manque de nourriture n'ont fait qu'aggraver les combats hasardeux qui, de ce fait, ont rendu les efforts humanitaires internationaux impossibles.

Cette situation est une situation de crise qui a fait cinq fois plus de victimes qu'en Yougoslavie et provoqué le déplacement de centaines de milliers de personnes innocentes dans les zones de conflit et autour, dans toutes les parties du pays. Certaines organisations internationales et organisations non gouvernementales ont oeuvré de manière héroïque pour apporter des secours, mais l'absence d'un cessez-le-feu et le manque de coopération de la part des belligérants ont empêché le déroulement effectif d'opérations de secours, et ont même entraîné des pertes regrettables parmi les équipes de secours.

M. Gharekhan (Inde)

Le conflit en Somalie ne peut être résolu que par un dialogue politique dans le cadre d'une conférence de réconciliation et d'unité nationales qui représenterait la deuxième phase de l'action des Nations Unies. Dans cette première phase, cependant, les urgences sont bien définies, et la responsabilité incombe, individuellement et collectivement, aux dirigeants des différentes factions somaliennes elles-mêmes. Les Nations Unies ont fait un pas en avant pour leur venir en aide, et ils doivent, quant à eux, fournir à l'Organisation tout l'appui possible.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'orateur suivant est le représentant de l'Italie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. TRAXLER (Italie) (interprétation de l'anglais) : Je prends la parole aujourd'hui car, à cette occasion, l'Italie voudrait exprimer son plein appui au projet de résolution qui doit être adopté par le Conseil de sécurité, ainsi qu'aux mesures qui y sont énoncées et qui visent à promouvoir la réalisation d'une solution pacifique au conflit tragique qui déchire la Somalie, un pays qui, comme les membres du Conseil le savent, est très proche du mien en raison de nos liens anciens d'amitié et de coopération.

En effet, ce sont ces liens mêmes d'amitié qui m'encouragent, avec la permission du Conseil, à exprimer ma sincère reconnaissance au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour l'initiative qu'il a prise en vue de rechercher une solution pacifique à la crise somalienne, ainsi qu'au Secrétaire général adjoint, M. James Jonah, pour les efforts inlassables qu'il a déployés à cette même fin.

Tout en saluant avec satisfaction l'envoi imminent d'une équipe technique des Nations Unies en Somalie, l'Italie exprime le souhait que cette initiative de paix soit complétée - comme le prévoit le projet de résolution - par des efforts de coopération de la part de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine, de la Ligue des Etats arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique en vue de la convocation d'une conférence de réconciliation et d'unité nationales qui rapprocherait toutes les parties, tous les mouvements et toutes les factions en présence à Mogadiscio et sur tout le territoire somali.

M. Traxler (Italie)

Il est inutile de dire que l'Italie est disposée à contribuer par tous les moyens possibles au succès de cette conférence. En outre, l'Italie espère que les initiatives prévues dans le projet de résolution d'aujourd'hui permettront de créer les conditions nécessaires à la distribution ordonnée et sûre de l'aide humanitaire à la population somalie, qui a été si cruellement touchée par les événements tragiques.

Mon pays est prêt à contribuer aux programmes d'aide internationale conçus par les organisations spécialisées. A cet égard, je voudrais annoncer qu'une mission de personnalités italiennes est déjà en contact avec le Comité international de la Croix-Rouge à Genève, afin de mettre au point une éventuelle contribution italienne à l'effort humanitaire en Somalie déjà organisé par ce comité, en coopération avec les Nations Unies et différentes organisations non gouvernementales.

Pour terminer, je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, les meilleurs voeux et les félicitations sincères de mon pays à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et je voudrais également exprimer notre sincère reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Thomas Pickering, pour la tâche qu'il a accomplie.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Italie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à passer au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai qu'il en est ainsi.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Avant de mettre aux voix le projet de résolution, je vais donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. JESUS (Cap-Vert) (interprétation de l'anglais) : Nous avons été profondément touchés par la tragédie qui se déroule en Somalie. Déchiré par une horrible guerre civile qui a apporté à son peuple épreuves et souffrances et entraîné des pertes humaines et matérielles, ce pays frère africain est au bord du chaos et du désarroi.

En janvier dernier, le Conseil, saisi de cette situation horrible, s'est efforcé de venir au secours du peuple somali et a adopté la résolution 733 (1992), qui demandait la cessation des hostilités et la conclusion d'un accord de cessez-le-feu et qui demandait au Secrétaire général de contribuer à la normalisation politique de la Somalie et de mobiliser l'assistance humanitaire en faveur de ce pays. Mon pays s'est joint spontanément et activement à la décision de ce conseil, car il estime que c'est là une mesure opportune et nécessaire pour se porter au secours du peuple somali.

Les efforts déployés jusqu'à présent par le Secrétaire général pour exécuter le mandat qui lui a été confié aux termes de la résolution 733 (1992) sont louables et, bien sûr, nous le prions instamment de poursuivre ces efforts afin de restaurer la stabilité et une vie normale en Somalie.

Nous apprécions tout particulièrement l'assistance du Secrétaire général qui a facilité la conclusion des accords sur le cessez-le-feu entre les deux factions. Nous regrettons toutefois que, comme cela est mentionné dans le rapport du Secrétaire général, ces accords n'aient pas été respectés par les parties.

Nous demandons - nous exigeons - que les parties intéressées respectent ces accords de cessez-le-feu afin de mettre un terme au massacre du peuple somali et de créer les conditions nécessaires à un règlement politique du conflit.

M. Jesus (Cap-Vert)

La communauté internationale ne peut et ne doit pas attendre plus longtemps pour mettre fin à l'une des luttes internes les plus destructrices des temps modernes, qui a plongé le pays dans le chaos. Aucune faction, aucun parti, aucun mouvement, si bien intentionnées que soient ses politiques ou si nobles que soient ses objectifs déclarés, ne devrait avoir le droit d'imposer, et encore moins de prolonger, un tel sacrifice de son peuple.

Pour le bien de leur pays, pour l'amour de leur peuple et pour des considérations humanitaires, nous lançons un appel à tous ceux qui sont impliqués dans ce conflit pour qu'ils arrêtent immédiatement les hostilités et coopèrent pleinement avec le Secrétaire général dans les efforts qu'ils faits pour instaurer la paix.

Nous sommes heureux de noter que le Secrétaire général a décidé d'envoyer en Somalie, dès que possible, une équipe technique pour préparer un plan opérationnel afin de mettre en place un mécanisme de surveillance des Nations Unies. Nous estimons que c'est là une étape importante qui devrait permettre de stabiliser le cessez-le-feu et de faciliter une solution négociée du conflit.

Nous espérons que, le moment venu, le Conseil se montrera à la hauteur de ses responsabilités et qu'il adoptera toutes mesures qui, conformément à celles prises antérieurement dans des situations similaires, pourraient s'avérer nécessaires pour apporter la stabilité et rétablir la paix et la tranquillité en Somalie.

Nous saisissons cette occasion pour louer le rôle joué par les organisations humanitaires internationales, notamment le Comité international de la Croix-Rouge, et des efforts dévoués et courageux qu'elles ont faits pour apporter une assistance humanitaire aux Somalis qui en ont besoin. Vu des risques qu'elles ont pris, leur assistance humanitaire est d'autant plus louable et appréciée.

Nous avons pris note des efforts déployés par le système des Nations Unies dans l'apport d'une assistance humanitaire et de secours. Nous prions instamment le Secrétaire général de poursuivre ces efforts et, à cet égard, nous soulignons l'importance du coordonnateur, dont la désignation a été demandée par le Conseil dans sa résolution 733 (1992).

M. Jesus (Cap-Vert)

Le projet de résolution dont nous sommes saisis est une mesure de plus à prendre sous peu par le Conseil dans les efforts qu'il fait pour contribuer à la normalisation de la situation en Somalie. On peut espérer qu'une équipe technique sera bientôt en mesure de s'acquitter avec succès de son mandat et de permettre ainsi à ce conseil d'agir rapidement en prenant des mesures supplémentaires destinées à stabiliser le cessez-le-feu, comme cela est envisagé dans le rapport du Secrétaire général.

Nous espérons que le Conseil continuera de suivre de près la situation en Somalie et qu'il prendra rapidement toutes les mesures appropriées pour aider ce pays à recouvrer sa tranquillité et sa stabilité.

Enfin, nous louons le travail accompli par M. James Jonah et son équipe et les félicitons de l'engagement courageux qu'ils ont pris d'exécuter leur mission dans des circonstances difficiles et dangereuses en Somalie.

M. NOTERDAEME (Belgique) : Toutes les informations en provenance de la Somalie concordent sur un point : la situation humanitaire y est dramatique. Le nombre de morts, de blessés et de personnes déplacées ne cesse de s'accroître et la famine s'installe. En outre, la situation politique et militaire, d'une extrême complexité, rend difficile, voire impossible, l'acheminement de l'aide dont le peuple somali a tant besoin.

Il convient donc de rendre hommage à tous les membres des organisations internationales, régionales et non gouvernementales qui, souvent au péril de leur vie, continuent de prêter assistance aux populations de la Somalie.

Ma délégation voudrait également remercier le Secrétaire général pour son rapport, mais surtout pour les efforts qu'il a entrepris, notamment par l'entremise de son représentant, M. James Jonah, et qui ont abouti, le 3 mars dernier, à la signature d'accords de cessez-le-feu par MM. Ali Mahid Mohamed et Farah Aidid.

Ces accords prévoient notamment la mise en place d'un mécanisme de surveillance des Nations Unies visant à instaurer un cessez-le-feu durable qui devrait s'étendre également aux éléments armés actuellement incontrôlés. Toutefois, la création de ce mécanisme suppose, qu'au préalable, les parties à l'accord aient pris certaines dispositions, qui sont explicitées au paragraphe 40 du rapport du Secrétaire général.

M. Noterdaeme (Belgique)

C'est notamment pour vérifier que ces dispositions ont effectivement été prises, que l'envoi d'une mission technique, proposé par le Secrétaire général, nous paraît d'une grande utilité. Cette mission devra, entre autres choses, déterminer si les conditions de sécurité en Somalie sont suffisantes pour permettre l'envoi d'une équipe chargée de vérifier le cessez-le-feu.

La mission technique aura un deuxième objectif, celui d'étudier les moyens d'assurer sans entraves la distribution de l'aide humanitaire aux personnes déplacées à Mogadiscio. Devant la détresse du peuple somali, ma délégation n'a aucune difficulté à approuver ce que le Secrétaire général qualifie lui-même "d'innovation".

M. Noterdaeme (Belgique)

Je voudrais néanmoins faire observer que, dans la mise en oeuvre éventuelle d'une opération des Nations Unies en Somalie, il faudra clairement faire la part des choses entre les aspects politico-militaire et humanitaire, notamment en raison de leurs implications budgétaires spécifiques.

Pour terminer, je voudrais souligner l'importance que ma délégation attache au rôle que jouent - et que doivent continuer à jouer - l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation de la Conférence islamique et la Ligue des Etats arabes. Ma délégation ne peut donc qu'approuver le paragraphe 9 de la résolution, qui invite le Secrétaire général à coopérer étroitement avec les organisations régionales en vue de la convocation d'une conférence pour la réconciliation et l'unité nationales en Somalie.

En outre, la Belgique se réjouit de l'intention du Secrétaire général d'associer ces organisations à l'éventuel mécanisme de surveillance des Nations Unies en Somalie.

M. HOHENFELLNER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Depuis longtemps, la détérioration de la situation en Somalie préoccupe beaucoup mon pays. La violence persistante et ses conséquences défavorables sur la grave situation de la population civile constituent une lourde menace pour la paix et la sécurité dans la corne de l'Afrique, région déjà très affligée par la famine, les guerres civiles et les déplacements massifs de réfugiés. L'Autriche s'est donc félicitée de l'initiative prise par le Secrétaire général en décembre 1991 de saisir le Conseil de sécurité de cette question.

De même, l'Autriche a vivement appuyé l'adoption de la résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité, qui confiait un double mandat au Secrétaire général : d'une part, prendre les mesures nécessaires pour accroître l'aide humanitaire à la population touchée et, d'autre part, solliciter l'engagement de toutes les parties au conflit de cesser les hostilités afin de permettre la distribution de l'aide humanitaire. Le Conseil de sécurité a ainsi reconnu le lien étroit qui existe entre une cessation durable des hostilités et la mise en place de mécanismes viables pour la distribution de l'aide humanitaire.

Nous sommes heureux qu'en tant que première étape vers la mise en oeuvre du mandat donné par la résolution 733 (1992), la mission conjointe de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine, de la Ligue des Etats arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique

M. Hohenfellner (Autriche)

ait pu obtenir la signature, le 3 mars, à Mogadiscio, d'accords de cessez-le-feu par les deux principales factions. Le fait regrettable que le cessez-le-feu ne soit pas encore pleinement respecté, empêchant ainsi toujours la distribution de l'aide humanitaire à la population, indique toutefois clairement que de nouveaux efforts sont nécessaires. Voilà pourquoi nous appuyons la proposition du Secrétaire général d'envoyer d'urgence une équipe technique à Mogadiscio et dans d'autres régions de la Somalie pour discuter d'arrangements propres à stabiliser les accords de cessez-le-feu et étudier les mécanismes permettant, le cas échéant, d'assurer la livraison sans entrave de l'aide humanitaire.

Nous sommes convaincus que le projet de résolution dont nous sommes saisis, qui approuve ces propositions du Secrétaire général, recevra l'appui unanime des membres du Conseil. Le Conseil adressera ainsi à toutes les parties, à tous les mouvements et à toutes les factions en Somalie le message le plus résolu possible leur faisant comprendre qu'ils doivent se conformer aux demandes du Conseil de sécurité, coopérer totalement avec le Secrétaire général et respecter pleinement la sûreté et la sécurité de l'équipe technique et du personnel humanitaire dans toutes les régions de la Somalie.

M. LI Daoyu (Chine) (interprétation du chinois) : Le conflit et la guerre qui se prolongent en Somalie ont entraîné d'énormes pertes en biens et en vies humaines pour le peuple somali. La délégation chinoise partage la préoccupation profonde des autres délégations face à cette situation.

Nous sommes heureux de constater que, grâce à la médiation des Nations Unies et des organisations régionales pertinentes, le Président par intérim de la Somalie et le Président du Congrès somali uni ont signé, le 3 mars dernier, un accord sur la mise en oeuvre du cessez-le-feu et sont convenus de prendre immédiatement des mesures pour appliquer les mesures visant à stabiliser le cessez-le-feu au moyen d'un mécanisme de surveillance des Nations Unies. Nous estimons que c'est là un bon point de départ et une bonne occasion pour parvenir à un règlement pacifique des différends internes somalis. Nous espérons sincèrement que les parties somalies engagées dans ce conflit saisiront cette occasion pour appliquer sérieusement l'accord de cessez-le-feu et pour s'efforcer de rétablir rapidement la paix et la stabilité en Somalie. Nous voudrions en outre saisir cette occasion pour

M. Li Daoyu (Chine)

exprimer notre reconnaissance et notre gratitude au Secrétaire général, à son représentant spécial, M. James Jonah, à la Ligue des Etats arabes, à l'Organisation de l'unité africaine et à l'Organisation de la Conférence islamique pour leurs efforts inlassables en vue de parvenir à un règlement pacifique de la question somalie.

La délégation chinoise se félicite du rapport du Secrétaire général sur la question somalie et appuie l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution relative à cette question. En même temps, nous estimons que la question somalie doit être réglée de façon pacifique essentiellement par le peuple somali lui-même au moyen de consultations et d'un dialogue.

Toute intervention extérieure, y compris le mécanisme de surveillance des Nations Unies et l'aide humanitaire, ne peut être réellement efficace que si elle est faite à la demande et avec l'appui et la coopération du peuple somali. Nous espérons et pensons que les activités des Nations Unies en Somalie seront menées conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, dans le plein respect de l'indépendance et de la souveraineté de la Somalie, afin de contribuer dûment au rétablissement rapide d'une paix juste et durable en Somalie. A cet égard, selon nous, il faut que toute nouvelle opération de maintien de la paix que les Nations Unies mèneraient dorénavant en Somalie, fasse, à l'avance, l'objet d'un rapport au Conseil et soit approuvée par lui.

M. MERIMEE (France) : La situation très grave qui prévaut en Somalie, du fait des violents combats qui affectent la plupart des régions de ce pays, constitue un motif de vive préoccupation pour le Gouvernement français. Outre de nombreuses pertes en vies humaines, ces combats entraînent des déplacements massifs de populations ainsi qu'une dégradation extrêmement sérieuse de la situation humanitaire, notamment sur le plan alimentaire. Ils mettent également en danger la paix et la stabilité, déjà fragiles, de l'ensemble de la région.

Le Conseil de sécurité a exprimé, en adoptant sa résolution 733 (1992) le 23 janvier dernier, sa détermination à contribuer aux efforts en vue de faire cesser les hostilités, de faciliter l'acheminement d'une assistance aux populations affectées et de favoriser un règlement politique du conflit.

M. Mérieux (France)

Depuis lors, le Secrétaire général a entrepris à titre prioritaire, dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par notre conseil, d'obtenir des parties qui s'affrontent à Mogadiscio qu'elles mettent fin aux affrontements. Ma délégation tient à exprimer son plein soutien à son action, ainsi qu'aux efforts déployés par M. James Jonah, Secrétaire général adjoint.

Nous déplorons que le cessez-le-feu en faveur duquel les parties se sont engagées ne soit toujours pas respecté. Nous appelons celles-ci à mettre fin sans délai aux combats. Nous les appelons également à tout mettre en oeuvre pour favoriser l'acheminement de l'aide dont les populations ont tant besoin, notamment en garantissant la sécurité des personnels des organisations humanitaires.

M. MÉRIMÉE (France)

Dans cet esprit, ma délégation soutient les initiatives envisagées dans le rapport du Secrétaire général et, notamment, le projet d'envoi à Mogadiscio d'une équipe technique des Nations Unies. Ma délégation formule le vœu que ces initiatives bénéficieront de la coopération des parties, qui constitue une condition indispensable de leur réussite. Il est également essentiel que tous les Etats, conformément à l'appel qui leur a été lancé par notre conseil, s'abstiennent de tout acte susceptible d'accroître la tension.

En conclusion, ma délégation espère que le Conseil de sécurité va adopter à l'unanimité le projet de résolution dont il est saisi, montrant ainsi sa détermination à contribuer à mettre un terme au drame qui affecte la Somalie et qui touche si durement les populations de ce pays.

M. MUMBENGEGWI (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation voudrait rendre hommage au Secrétaire général qui - en étroite coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Ligue des Etats arabes et l'Organisation de la Conférence islamique - a lancé l'effort de paix en Somalie, qui a débouché sur l'engagement pris à New York, le 14 février, par deux des parties au conflit de cesser les hostilités, et la signature, le 3 mars 1992, à Mogadiscio, des accords de cessez-le-feu.

Le rapport du Secrétaire général (S/23693 et Corr.1), dont nous sommes saisis aujourd'hui, note que la complexité de la situation tragique en Somalie a exigé cet effort concerté de la part du Conseil de sécurité et des trois organisations régionales. A cet égard, ma délégation se félicite de la participation à nos débats du général Nwachukwu, Président du Conseil des ministres de l'OUA. Nous le remercions de son excellente allocution.

Le Conseil de sécurité doit examiner depuis quelque temps des conflits fratricides qui causent d'énormes pertes humaines et matérielles et qui menacent la paix et la stabilité de certaines régions. Des mesures efficaces et appropriées ont déjà été prises par le Conseil pour stabiliser le cessez-le-feu dans deux pays - la Yougoslavie et le Cambodge. La tragédie de la Somalie se déroule sous nos yeux depuis près d'un an. Ma délégation estime que les conflits en Somalie sont extrêmement graves et qu'ils doivent être traités avec la plus grande urgence. C'est pourquoi nous nous félicitons de la recommandation du Secrétaire général de dépêcher au plus tôt en Somalie une

M. Mumbengegwi (Zimbabwe)

équipe technique pour préparer un plan afin de mettre en place un mécanisme de contrôle des Nations Unies. Ma délégation espère que l'envoi de cette équipe technique ne sera pas retardé par la désignation d'un coordonnateur des efforts humanitaires, comme le prévoit le paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution dont nous sommes saisis.

Je dois dire officiellement combien nous sommes indignés de constater que certaines des parties en Somalie ne semblent pas prendre au sérieux leur engagement à l'égard des accords de cessez-le-feu récemment signés. Il faut qu'elles comprennent que la communauté internationale n'acceptera pas une situation dans laquelle des innocents continuent à trouver la mort dans des circonstances où les divergences pourraient facilement être surmontées par des moyens pacifiques.

C'est pourquoi nous demandons à toutes les parties en Somalie de mettre fin à toutes les hostilités, de coopérer pleinement avec l'équipe technique chargée de préparer un plan opérationnel pour mettre en place un mécanisme de contrôle des Nations Unies, et de coopérer pleinement avec l'équipe technique pour mettre en place des mécanismes permettant d'assurer le libre acheminement de l'aide humanitaire à toutes les personnes qui en ont besoin, partout en Somalie.

Nous sommes certains que le Secrétaire général poursuivra fermement les efforts humanitaires qu'il déploie en Somalie en utilisant au mieux toutes les ressources mises à sa disposition, y compris celles des institutions intéressées des Nations Unies, pour remédier d'urgence à la situation tragique et critique où se trouve la population de la Somalie.

Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général ainsi que l'approbation et l'exécution rapides de ses recommandations afin de stabiliser la situation en Somalie.

M. WATSON (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :
Les souffrances humaines auxquelles on assiste en Somalie depuis ces derniers mois participent d'une tragédie d'une ampleur déchirante. Des Somalis innocents, dont des milliers de femmes et d'enfants, ont connu la famine, la maladie et la mort par suite des luttes brutales qui ont déchiré ce malheureux pays en vue d'obtenir le contrôle d'un territoire. Le Gouvernement des

M. Watson (Etats-Unis)

Etats-Unis estime qu'un cessez-le-feu, l'instauration d'un processus de réconciliation nationale et la fourniture d'aide et de secours humanitaires à ces malheureuses victimes sont les objectifs essentiels que recherche, en Somalie, la communauté internationale.

Non seulement il faut remédier au plus tôt aux souffrances humaines, mais il est également évident qu'un cessez-le-feu ne pourra être efficace en l'absence d'une aide humanitaire. L'un ne peut donner de résultat sans l'autre. Un effort d'aide humanitaire mieux concerté, bien organisé et étroitement coordonné s'impose d'urgence aujourd'hui.

A cette fin, il importe d'oeuvrer pour la cessation de toutes les hostilités et pour la réalisation d'un règlement politique. Malheureusement, bien que deux des factions en conflit dans la capitale de Mogadiscio aient signé des accords de cessez-le-feu avec des représentants des Nations Unies et de trois organisations régionales, le cessez-le-feu ne semble pas être observé. Le cessez-le-feu doit être respecté effectivement et strictement, de bonne foi, avant que le Conseil de sécurité puisse envoyer un personnel de surveillance des Nations Unies. Partout dans le monde, l'expérience en matière d'opérations de maintien de la paix nous a appris que les Nations Unies ne peuvent fonctionner efficacement si les parties en conflit ne sont pas disposées à créer les conditions nécessaires pour ce faire. Aucun mécanisme de surveillance des Nations Unies pour superviser un cessez-le-feu ne pourra être mis en place tant que le cessez-le-feu ne sera pas effectivement respecté. Les Nations Unies ne peuvent pas fournir d'aide humanitaire lorsqu'un conflit fait rage. Pour toutes ces raisons, nous demandons à toutes les parties de mettre immédiatement fin aux hostilités.

Lorsqu'un cessez-le-feu aura effectivement été mis en place, toutes les parties au conflit devront être prêtes à accepter une surveillance internationale de ce cessez-le-feu, afin que le personnel des Nations Unies puisse s'acquitter de ses tâches avec un minimum de sécurité. En l'absence d'accords fermement établis, le personnel de surveillance des Nations Unies se trouverait dans une situation excessivement dangereuse. Lorsque l'équipe technique sera de retour de Somalie, et lorsque le Secrétaire général présentera son prochain rapport au Conseil de sécurité, nous devons examiner sérieusement si ces conditions peuvent être remplies.

M. Watson (Etats-Unis)

Sous votre direction, Monsieur le Président, le Conseil agit aujourd'hui promptement afin que les Nations Unies, en coopération avec d'autres organisations internationales, puissent fournir une assistance accrue aux Somalis, qui cherchent à circonscrire la terrible crise multiforme qu'ils traversent. Nous leur souhaitons de réussir, et nous espérons recevoir au plus tôt le prochain rapport du Secrétaire général afin de pouvoir y donner suite.

M. AYALA LASSO (Equateur) (interprétation de l'espagnol) : Près de deux mois après l'adoption de sa résolution 733 (1992), le Conseil de sécurité est sur le point d'exprimer à nouveau sa volonté de réagir avec efficacité aux défis que la situation en Somalie présente pour la communauté internationale.

Le rapport qui nous a été présenté le 11 mars par le Secrétaire général et les informations supplémentaires verbales communiquées récemment montrent la gravité et le caractère tragique de la crise en Somalie. Nous exprimons notre reconnaissance et notre appui au Secrétaire général et à M. James Jonah pour tout ce qu'ils ont fait dans ce contexte, conformément au mandat qui leur a été confié par la résolution 733 (1992).

Tous les pays du monde - en particulier les pays du monde en développement et notamment, cela est évident, les pays africains - ont suivi avec intérêt et attention les travaux du Conseil en la matière. Il ne fait aucun doute que la voix de l'Afrique a fortement poussé le Conseil de sécurité à réagir par la présentation du projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter.

Un nouveau pas important et positif a ainsi été franchi sur la voie empruntée le 23 janvier, grâce essentiellement à l'action d'un citoyen éminent et universel de l'Afrique, qui est maintenant notre Secrétaire général, voie qui, nous l'espérons tous, conduira à l'établissement de la paix et de la réconciliation nationale en Somalie et à un règlement approprié des problèmes humanitaires qui constituent un des éléments de la crise. C'est ce que l'Ambassadeur du Kenya vient de nous rappeler en termes éloquents, lorsqu'il a dit que la guerre et la faim s'auto-alimentent dans la crise somalie.

Nous sommes certains que l'équipe technique que le Secrétaire général doit envoyer prochainement en Somalie et le coordonnateur pour l'assistance humanitaire s'acquitteront efficacement de leur mandat en matière de surveillance des opérations de cessez-le-feu et de distribution de l'aide humanitaire. Cela exige que les parties et les factions en Somalie respectent leurs engagements et coopèrent pleinement avec l'équipe des Nations Unies.

C'est au peuple somali et à ses dirigeants qu'appartient la responsabilité essentielle de rechercher, par le dialogue et la négociation pacifique, une solution appropriée et durable à la crise. Pour cela et pour

M. Ayala Lasso (Equateur)

permettre la participation efficace des Nations Unies, il faut également la volonté concordante de toutes les factions et de tous les mouvements somalis.

Il nous semble extrêmement important de souligner et d'encourager l'assistance que peuvent offrir les organisations régionales telles que l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des Etats arabes et l'Organisation de la Conférence islamique en vue de contribuer à la solution du problème somali, assistance qu'elles ont d'ailleurs déjà fournie et continuent de fournir.

Je tiens à assurer le noble peuple somali de la pleine solidarité de l'Equateur en ces heures difficiles et tragiques de son histoire ainsi que de notre conviction que, grâce à sa propre action et à sa propre volonté, ce peuple frère parviendra à retrouver une vie normale de paix et de démocratie et travailler ainsi efficacement à son propre développement.

L'Equateur est convaincu que le Conseil de sécurité saura s'acquitter de son devoir en coopérant à cette noble tâche.

M. LOZINSKY (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : La Fédération de Russie souscrit aux efforts destinés à faire cesser immédiatement l'affrontement armé en Somalie et permettre à ce pays de réaliser rapidement la réconciliation et l'entente nationales.

Nous apprécions hautement l'action entreprise à cet égard par notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, ainsi que par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. James Jonah. La Fédération de Russie appuie le projet de résolution préparé au cours des consultations du Conseil, étant donné le caractère critique de la situation en Somalie et l'ampleur des souffrances et des sacrifices entraînés par le conflit, lourd de menaces également pour la paix et la sécurité internationales.

Nous appuyons l'appel pressant lancé par le projet de résolution aux parties somalies pour qu'elles respectent les engagements pris au titre de l'accord de cessez-le feu du 3 mars, coopèrent avec le Secrétaire général et contribuent à permettre à l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées et aux autres organismes à vocation humanitaire de fournir une aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin.

Nous appuyons également l'envoi rapide par le Secrétaire général d'une équipe technique en Somalie en vue de s'acquitter des tâches prévues aux paragraphes 73 et 74 de son rapport. Il importe d'arriver le plus rapidement

M. Lozinsky (Fédération de Russie)

possible à un cessez-le feu complet et à la cessation totale des opérations armées et de prendre toutes les mesures permettant d'assurer une distribution sans entraves de l'aide humanitaire dans le pays.

En même temps, nous nous joignons aux vues exprimées ici quant à la nécessité de faire une nette distinction entre les dépenses consacrées par les Nations Unies aux opérations de maintien de la paix proprement dites et les dépenses parallèles liées à une aide technique, humanitaire et autre, qui doivent être financées soit par des contributions volontaires soit en faisant appel à la participation active et coordonnée des institutions spécialisées et d'autres organisations du système des Nations Unies.

Nous tenons à souligner tout particulièrement l'importance de l'existence d'une coopération étroite entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des Etats arabes et l'Organisation de la Conférence islamique, grâce notamment à des consultations avec tous les mouvements, parties et factions somalis, en vue de la convocation d'une conférence de réconciliation et d'unité nationales en Somalie.

Le Conseil de sécurité, qui a réagi de manière efficace et unanime au rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie, a une fois de plus démontré le grand potentiel des Nations Unies en matière d'instauration de la paix.

M. BUDAI (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport sur la situation en Somalie, qui a fourni au Conseil de sécurité une excellente base dans l'examen de la question dont il est saisi.

La République de Hongrie est profondément préoccupée par la détérioration continue de la situation en Somalie et l'ampleur des souffrances humaines entraînées par le conflit. La persistance de cette situation tragique et alarmante constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales et exige par conséquent l'adoption de mesures efficaces par le Conseil. Nous sommes pleinement conscients de la complexité et du caractère extraordinaire de la crise, qui exige effectivement des méthodes nouvelles et novatrices de la part de la communauté internationale.

M. Budai (Hongrie)

A ce stade, nous sommes particulièrement encouragés par les efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des Etats arabes et l'Organisation de la Conférence islamique pour parvenir à un règlement pacifique. Nous souscrivons à la remarque faite par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir que les efforts collectifs entrepris par l'ONU et les organisations régionales et intergouvernementales dans le contexte du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies ont établi un précédent utile pour la coopération future.

M. Budai (Hongrie)

A notre avis, il est essentiel, si l'on veut progresser vers un règlement de la crise, que les signataires des accords de cessez-le-feu du 3 mars 1992 honorent pleinement et inconditionnellement leurs engagements. Il est tout aussi important qu'en Somalie, toutes les parties, tous les mouvements et toutes les factions facilitent la libre distribution de l'assistance humanitaire à tous ceux qui en ont besoin et qu'elles coopèrent à cette fin avec l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées et autres organisations à vocation humanitaire. Les efforts entrepris pour résoudre les aspects politiques et humanitaires de la crise devraient être faits simultanément.

Pour ces raisons, nous saluons l'idée d'envoyer une équipe technique en Somalie, qu'accompagnerait le coordonnateur de l'assistance humanitaire, afin d'oeuvrer dans le cadre et conformément aux objectifs énoncés dans les paragraphes 73 et 74 du rapport du Secrétaire général. Il importe particulièrement que toutes les parties intéressées respectent pleinement la sûreté et la sécurité de cette équipe et du personnel des organisations à vocation humanitaire et garantissent leur totale liberté de mouvement dans le pays.

Sur la base de ces considérations, la délégation hongroise appuie sans réserve l'adoption du projet de résolution contenu dans le document S/23722.

Sir David HANNAY (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je serai bref, car je n'ai pas grand-chose à ajouter aux remarques faites par d'autres membres du Conseil. De notre côté, nous avons été choqués et horrifiés par la tournure que les événements ont pris en Somalie et par les terribles souffrances endurées par sa population.

Je tiens à faire une remarque au sujet du cessez-le-feu. Nous avons beaucoup admiré les efforts faits par le Secrétaire général adjoint, M. Jonah, qui lui ont permis d'arranger il y a quelques semaines un cessez-le-feu dans des conditions extrêmement difficiles. Mais le fait que le cessez-le-feu n'a pas duré prouve quelque chose que le Conseil ne connaît que trop bien : la volonté des parties d'honorer un cessez-le-feu est absolument fondamentale si l'on veut revenir à des conditions plus tranquilles et plus pacifiques. Ceci demeure le cas en Somalie et est résumé en quelques mots : il ne peut y avoir

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

de maintien de la paix s'il n'y a pas de paix à maintenir. J'espère vivement que grâce à cet effort renouvelé de l'équipe technique il y aura une paix à maintenir.

La deuxième remarque que je voudrais faire concerne l'intention bienvenue qu'ont exprimée le Secrétaire général et ses collaborateurs de consacrer leurs efforts humanitaires à toute la Somalie et non pas seulement aux alentours de Mogadiscio. Les alentours de Mogadiscio font, bien sûr, la une des journaux, et il est certain que les souffrances et les dégâts y sont beaucoup plus grands qu'ailleurs, mais ce n'est pas la seule partie du pays où il existe de véritables problèmes. Le Nord, aussi, où le conflit civil est moins évident, mais où les problèmes humanitaires sont tout aussi graves, bénéficiera grandement d'une reprise efficace par l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées de leurs opérations.

Enfin, troisièmement, j'espère que l'équipe technique sera en mesure d'inciter les intéressés à amorcer un processus de réconciliation. Sinon, l'Organisation des Nations Unies et la Somalie risquent de demeurer bloquées à mi-chemin entre la paix et la guerre - situation qui ne profitera à personne. Nous espérons donc que le Secrétaire général nous dira dans son prochain rapport s'il est possible d'espérer l'amorce d'un processus de réconciliation à long terme.

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : Parlant après Sir David, j'ai encore moins que lui à ajouter.

Le Gouvernement et le peuple japonais sont profondément préoccupés par la situation grave qui règne en Somalie. Un grand nombre de vies ont déjà été sacrifiées, et la cessation des hostilités ainsi que la restauration de la paix et de la stabilité dans le pays doivent être au premier plan des préoccupations non seulement du peuple somali mais de la communauté internationale.

La situation en Somalie est, de fait, complexe, et de nouvelles méthodes novatrices devront être envisagées pour surmonter les difficultés politiques et humanitaires. A cet égard, ma délégation exprime sa sincère reconnaissance au Secrétaire général et à son représentant, M. James Jonah, pour les efforts qu'ils ont faits à ce jour, et en particulier pour l'excellent rapport qu'ils ont présenté sur la situation actuelle en Somalie.

M. Hatano (Japon)

Ma délégation appuie le projet de résolution dont le Conseil est saisi, notamment l'importante décision de dépêcher d'urgence en Somalie une équipe technique. Nous espérons sincèrement que cette équipe recevra la pleine coopération de toutes les parties intéressées dans le pays et que ce projet de résolution contribuera à assurer un cessez-le-feu, comme il a déjà été convenu le 3 mars, et à garantir la libre distribution de l'assistance humanitaire à toutes les personnes déplacées.

Nous attendons avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Venezuela.

Pendant des années, la Somalie a été le théâtre de l'affrontement de la guerre froide. Elle a ensuite été victime de la fin de cette guerre - période qui lui a légué une situation triste et désolante : un peuple appauvri, dangereusement surarmé et, aussi, dangereusement sous-alimenté.

En ma qualité de représentant du Venezuela, je félicite le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, d'avoir donné suite promptement à la résolution 733 (1992) en date du 23 janvier dernier. Les consultations tenues à New York entre les parties au conflit et l'envoi en Somalie de l'envoyé spécial, le Secrétaire général adjoint, M. James Jonah, ont, enfin, permis d'établir un certain cessez-le-feu. La coopération et l'assistance des organisations régionales, comme l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des Etats arabes et l'Organisation de la Conférence islamique, ont certainement contribué à relâcher les tensions et à faciliter le dialogue.

Ces deux éléments sont un important exemple du travail que les Nations Unies doivent faire à cette nouvelle étape des relations internationales et de l'appui irremplaçable que pourraient fournir ces organisations régionales. Grâce à elles, il est évident que nous nous trouvons à une nouvelle étape de cette douloureuse situation africaine.

Le projet de résolution dont le Conseil est saisi souligne les deux aspects des problèmes immédiats de la Somalie. Le premier, que l'on trouve dans le paragraphe 6 du projet de résolution, vise à continuer d'explorer les possibilités de consolider le cessez-le-feu et d'assurer d'urgence l'efficacité de l'aide humanitaire internationale dont a besoin la population somalie. Le deuxième aspect, que l'on trouve dans le paragraphe 9,

Le Président

visé à reconnaître que la tragédie que connaît la Somalie ne sera réglée d'une manière stable et définitive que lorsque la nation somalie reconnaîtra que seule la réconciliation de son peuple peut mettre un terme à une guerre terrible qu'il mène avec lui-même.

Au nom du Venezuela, je vais faire quelques remarques sur ce dernier aspect du mandat conféré au Conseil. La Somalie est actuellement un pays dévasté dans les domaines économique, social et institutionnel. Vingt ans de guerre civile ont laissé des marques profondes dans la société somalie.

Le Président

Sans un règlement politique, le pays ne pourra pas résoudre ses problèmes civils et humanitaires. Le défi pour la communauté internationale consiste à renverser ce processus d'aliénation et de division fratricide de la nation somalie, qui, malgré sa douloureuse histoire récente, possède des atouts précieux, en particulier ceux qui découlent de son unité culturelle, ethnique et religieuse.

Nous estimons que, pour promouvoir ces objectifs, il est indispensable que le Secrétaire général fasse appel à une personnalité de très haut niveau et reconnue internationalement afin qu'elle encourage, avec perspicacité, la tâche politique délicate de la réconciliation nationale, pendant que la mission technique progressera dans l'accomplissement de ses tâches concernant le cessez-le-feu et l'aide humanitaire.

Ces deux efforts se complèteraient et donneraient confiance aux parties dans un avenir qui ne se limiterait pas à la présence de mécanismes de surveillance des Nations Unies.

Comme l'a signalé le Secrétaire général dans son rapport, le problème de fond auquel doit faire face la société somalie réside dans l'absence de société civile. Voilà pourquoi la communauté internationale, en général, et le Conseil, en particulier, peuvent, doivent et sont tenus de réagir concrètement, en fournissant aide et conseils, à cette incroyable tragédie africaine, à laquelle la société internationale était depuis trop longtemps restée dangereusement indifférente.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/23722, tel qu'il a été modifié oralement dans sa version provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Autriche, Belgique, Cap-Vert, Chine, Equateur, France, Hongrie, Inde, Japon, Maroc, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela, Zimbabwe.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'espagnol) : Il y a eu 15 voix pour. Le projet de résolution, dont la version provisoire a été modifiée oralement, a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 746 (1992).

Il n'y a plus d'orateur. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 20 h 5.